

Michel COCETTA

EXPERT COMPTABLE

*INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION
PARIS/ILE-DE-FRANCE*

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

**RAPPORT GENERAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT**

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 que tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- la justification des appréciations.
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.



II. – JUSTIFICATIONS ET APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L225-235, 1° alinéa, du Code du Commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, appellent les commentaires suivants :

1 – Principes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 – Estimations.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

3 – Continuité d'exploitation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect de ce principe de continuité d'exploitation.

III. – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 laisse apparaître un excédent de 9.578.29 € contre un excédent de 9.814.44 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport présenté par votre trésorier sur la situation financière de votre association.

Garges, le 24 mars 2008



M. COCETTA Michel

Michel COCETTA

*EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION
PARIS/ILE-DE-FRANCE*

*COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES*

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS DE L'OFFICE BALNEOLAIS DU
SPORT**

En exécution du décret n° 2002-803 du 3 mai 2002 portant application de la 3^{ème} partie de la loi n° 2001-420 du décret du 15 mai 2001 relative aux nouvelles réglementations économiques, je dois établir un rapport sur les conventions éventuellement passées entre votre association et l'un de ses mandataires sociaux.

Votre président m'a informé, conformément à la législation, par une lettre datée du 16 mars 2008 qu'aucune convention prévue par le décret du 3 mai 2002 n'a été conclue entre votre association et l'un de ses mandataires sociaux.

Fait à Garges, le 24 mars 2008



M. COCETTA Michel

OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT

BILAN DE L'ANNEE 2007

ACTIF		
	2007	2006
Matériel et Outillage	304.90 €	304.90 €
Installations Générales	0.00 €	1 191.44 €
Matériel de Bureau	734.08 €	2 767.90 €
Matériel Informatique	1 191.93 €	1 191.93 €
Matériel Téléphonique	369.00 €	369.00 €
Total Immobilisations	2 599.91 €	5 825.17 €
Matériel Industriel	304.90 €	304.90 €
Installations Générales	0.00 €	412.26 €
Matériel de Bureau	734.08 €	1 675.26 €
Matériel Informatique	666.89 €	451.61 €
Matériel Téléphonique	273.30 €	211.80 €
Total Amortissements	-1 979.17 €	-3 055.83 €
Valeur net comptable	620.74 €	2 769.34 €
Produits à recevoir	11 147.27 €	5 109.77 €
Caisse d'Epargne	49 269.02 €	29 372.55 €
Caisse Siège Social		
Livret A	9 067.90 €	8 816.27 €
	70 104.93 €	47 067.93 €



OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT

BILAN DE L'ANNEE 2007

PASSIF		
	2007	2006
Fonds Associatifs	6 359.41 €	6 359.41 €
Réserves Diverses	2 745.05 €	2 745.05 €
Fonds Dédiés	12 000.00 €	
Report A Nouveau	26 539.32 €	16 724.88 €
	47 643.78 €	25 829.34 €
Dette Urssaf	5 495.00 €	5 539.00 €
Dette Garp	727.00 €	911.00 €
Dette Caisse Retraite Cadres	395.00 €	371.00 €
Dette Caisse Retraite non Cadres	1 357.00 €	1 496.00 €
Dette Prevoyance	134.00 €	91.00 €
	8 108.00 €	8 408.00 €
Autres Charges à payer	4 774.86 €	3 016.15 €
Bénéfice	9 578.29 €	9 814.44 €
	70 104.93 €	47 067.93 €



OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT
COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2007

PRODUITS		2007	2006
706300	Visites CMS	8 320.59 €	7 055.00 €
706500	Recette Fête des Sports	1 273.90 €	2 542.65 €
706600	Recette Corrida des Vendanges	1 052.00 €	1 579.50 €
706700	Recette Course Cycliste		1 290.00 €
	Recette Manifestations	2 325.90 €	5 412.15 €
707000	Ventes de Marchandises	0.00 €	0.00 €
707100	Cotisations	210.00 €	120.00 €
708800	Autres Produits	0.00 €	802.20 €
741000	Subvention Mairie Fonctionnement	70 000.00 €	70 000.00 €
741100	Subvention Mairie Contrat Ville	23 000.00 €	23 000.00 €
742000	Subvention Conseil Général Fête Sport	1 500.00 €	1 500.00 €
742100	Subvention C.U.C.S	6 750.00 €	0.00 €
742200	Subv. Conseil Général Corrida Vendanges	3 000.00 €	3 000.00 €
742300	Subvention Conseil Général Contrat Ville	0.00 €	6 000.00 €
743000	Subvention Etat C.U.C.S	13 000.00 €	13 000.00 €
743100	Subvention Etat C.N.D.S. 92	2 000.00 €	2 000.00 €
743200	Subvention Etat C.O.S.A (DDJS 92 Apis)	1 000.00 €	0.00 €
743500	Subvention Caisse des Ecoles Réussite Educative	20 194.94 €	38 000.00 €
747200	Subvention Etat C.N.D.R.S. 92 (APIS+Matériel)	25 000.00 €	5 000.00 €
	Subventions	165 444.94 €	161 500.00 €
764100	Produits Financiers Livret A	251.63 €	209.78 €
771000	Produits Exceptionnels	30.84 €	192.05 €
771300	Participation Cadeaux	0.00 €	391.00 €
		176 583.90 €	175 682.18 €



OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT
COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2007

CHARGES		2007	2006
606400	Fournitures Administratives	2 234.73 €	4 110.80 €
606500	Petit Matériel Médical	867.65 €	2 098.27 €
606800	Fournitures toutes Fêtes	1 327.08 €	49.15 €
606810	Fournitures Médicales	182.78 €	218.05 €
	Fournitures	4 612.24 €	6 476.07 €
611000	Sous-traitance Informatique	200.88 €	200.88 €
615500	Entretien réparation matériel	0.00 €	45.00 €
616100	Assurances	1 105.98 €	1 054.18 €
618400	Abonnements Documentations	1 287.00 €	648.00 €
618500	Frais congrès FNOMS	1 012.80 €	822.45 €
622600	Honoraires	7 030.89 €	2 511.80 €
622700	Frais d'Assemblée Générale	0.00 €	143.11 €
622800	Frais de Conseil d'Administration	0.00 €	104.32 €
623000	Publicité, Relations Publique	240.00 €	30.67 €
623600	Catalogues et Imprimés	0.00 €	1 413.67 €
625100	Voyages et Déplacements	8.00 €	445.30 €
625700	Relations Publiques	3 343.28 €	3 213.98 €
626000	Frais Postaux et de télécommunications	2 662.94 €	1 735.03 €
626200	Frais de Téléphone Bouygues	672.00 €	689.10 €
628100	Cotisations Fnoms	313.50 €	303.00 €
628150	Cotisation AFSVFP	30.00 €	30.00 €
628200	Comité de Jumelage	0.00 €	248.90 €
628500	Services Divers	30.20 €	150.00 €
	Frais Généraux	17 938.27 €	13 789.19 €
623310	Dépenses Fête des Sports	39 442.53 €	40 364.50 €
623315	Olympiades des Blagis	3 983.17 €	1 353.24 €
623320	Dépenses Corrida des Vendanges	7 113.81 €	15 084.14 €
623335	Formation Apis	596.31 €	0.00 €
623350	Course Cycliste	0.00 €	800.00 €
623390	Soirée des Bénévoles	6 077.42 €	6 150.09 €
623400	Challenge du Fair Play	7 257.25 €	8 190.68 €
623500	Fair Play tournois competitions	2 355.03 €	7 089.19 €
	Frais Manifestations	66 825.32 €	79 931.84 €
641100	Rémunération du Personnel	43 484.63 €	42 429.62 €
645100	Cotisations à l'URSSAF	9 855.11 €	9 452.23 €
645200	Caisse de Retraites Cadres	1 211.78 €	973.58 €
645300	Cotisations aux Caisses de Retraites CIRSIC	2 482.58 €	2 461.66 €
645400	Cotisations GARP	1 725.59 €	1 559.85 €
645900	Cotisations Taitbout Prévoyance	337.00 €	268.96 €
647500	Médecine du Travail ACMS	267.66 €	258.34 €
633300	Cotisation Formation continue	515.90 €	504.55 €
	Charges de Personnel	59 890.23 €	57 909.79 €
627000	Frais Bancaires	34.78 €	34.20 €
635000	Timbres fiscaux	170.00 €	0.00 €
671300	Impayés Visites	480.00 €	0.00 €
671500	Parrainages Divers	2 906.17 €	5 643.40 €
678800	Charges Exceptionnelles	1 718.41 €	1 111.18 €
681100	Dotation aux Amortissements	430.19 €	992.07 €
689400	Engagement à réaliser sur fonds dédiés	12 000.00 €	
	Autres Charges	17 739.55 €	7 780.85 €
	Bénéfice de l'Exercice	9 578.29 €	9 814.44 €
		176 583.90 €	175 682.18 €

